



Violation de vie privée

Par **Volgrobes**, le **05/03/2020** à **22:02**

Bonjour,

Je viens en quête d'éléments de réponses à ma situation :

En Mars 2019, via le réseau social "Snapchat", j'ai tenu des propos disgracieux auprès d'une personne qui allait être ma directrice de centre aéré en Juillet 2019. (Ne me faites pas la morale, je regrette ces paroles exprimées sous le coup de la colère.)

Cependant, ces propos ont été dits dans une conversation privée, entre amis proches. Elle n'y avait pas accès, ni les droits.

Le centre s'est très bien déroulé et ces propos n'avaient plus lieux d'être.

Mais en Novembre 2019, j'ai appris qu'elle avait récupéré des screens de cette conversation privée (Probablement via une personne ajoutée à la conversation qui était de son équipe), pour les montrer à la direction du pôle animation de la Communauté de Communes de ma région.

Je trouve déjà cette démarche assez douteuse, étant donné que je n'ai pas donné mon accord, et qu'elle s'en sert pour me discréditer auprès d'un organisme publique.

Pour compliquer les choses, mon ancienne directrice et la directrice du pôle animation de la Communauté de Communes sont meilleures amies.

De plus, j'ai appris il y a quelques jours que je ne pouvais pas être ré-embauché comme animateur si je ne fais pas mes excuses à cette directrice et à la Communauté de Communes (Peux-t-on classer ça comme du chantage ? étant donné que toute cette histoire part d'une conversation privée, récupérée sans mon accord ?)

Bien entendu, j'ai envoyé un mail d'excuses et depuis plus rien, aucuns retours.

La démarche de mon ancienne directrice est-elle légale ? La Communauté de Communes a-t-elle le droit de me refuser un emploi à cause d'un problème ne les concernant pas, et daté de plus d'un an ?

En attente de votre aide et conseils,
Merci d'avance,
Benjamin

Par **Visiteur**, le **06/03/2020** à **00:29**

Bonsoir

Je ne comprends pas votre titre "violation de vie privée", car il s'agit là de correspondance.

Un lien qui vous intéressera

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/violation-secret-correspondances-atteinte-privee-14549.htm>

Par **Tisuisse**, le **06/03/2020** à **07:10**

Bonjour Benjamin,

Tout dépend, pour la suite que vous voulez donner, de l'avenir que vous voulez avoir dans cette activité.;Voulez-vous continuer à être animateur ou non ? Si oui, le mieux est, effectivement, de présenter ses excuses, dire que vos propos ont dépassé votre pensée, que vous les regrettez et que vous supprimez ces propos de votre page incriminée.

En effet, cela me semble être une bonne attitude car, même en supposant que quelqu'un de son entourage lui ait fait un copier-coller de ces propos, même si elle n'était pas supposée les lire directement, elle est bien concernée en première ligne et vous lui faite une mauvaise publicité, vous donnez une mauvaise image de cette personne, il est donc normal qu'elle ait réagi.

A vous donc de voir où sont vos intérêts à la fois immédiats et dans un plus long terme.

Par **youris**, le **06/03/2020** à **09:42**

bonjour,

les gens devraient savoir que tous les propos ou autres photos que vous mettez sur les réseaux sociaux peuvent se retrouver sur la place publique, même dans le cas de discussions privées, car les filtres et autres codes d'accès seront toujours franchissables.

Il n'y a pas de vie privée sur internet.

salutations

Par **Volgrobes**, le **07/03/2020** à **14:05**

Veillez m'excuser pour l'intitulé de mon post, n'y connaissant pas grand chose en droits, je

ne savais pas qu'il s'agissait ici de Violation du secret de Correspondance.

En effet je souhaite continuer à être animateur. J'ai envoyé mes excuses il y a une semaine, mais personne ne me répond (Ancienne directrice, nouvelle, ou même la communauté de commune).

J'ai comme l'impression qu'ils bloquent ma candidature. Mais est-ce légal de me refuser l'emploi à cause d'une histoire privée ? Je n'ai porté aucuns propos envers l'organisme, ils ne sont donc pas concernés.

J'ai même eu un rendez-vous avec le maire de mon village, ce dernier m'affirmant que c'était un contexte privé et qu'il n'y aura pas d'impact pour la suite (ce qui n'est pas le cas).